



chamonix

MONT - BLANC

PAYS du MONT - BLANC

Chamonix, le 12 NOV 2009

AGENCE LAMY

Monsieur ARCAGNY

80 rue Helbronner

BP 75

74402 CHAMONIX CEDEX

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Bernard PERREY

Email : dst@chamonix-mont-blanc.fr

Tél : 04 50 53 75 20

Réf : IR/065536

Objet : Chamonix Sud - Circulation / Stationnement / Tri sélectif.

Monsieur Le Directeur,

Suite à la réunion du 12 octobre dernier, je vous confirme qu'il a été mis un terme à la ZAC de Chamonix Sud par Arrêté Préfectoral du 22 mars 1984 et qu'en conséquence l'Allée Marcel BURNET et la via d'Aoste sont des voies privées, ouvertes à circulation publique, sur lesquelles le Maire peut exercer ses pouvoirs de police.

Pour l'Allée Marcel BURNET une limitation de la circulation peut être prise par Monsieur le Maire, réservant aux seuls résidents principaux, secondaires ou vacanciers, l'usage de la voie et des stationnements, pour les motifs suivants :

- Encombrement de cette allée ne permettant pas de collecter les ordures ménagères, ni d'assurer un tri collectif.
- La mise en sens unique de la rue du Lyret, souhaitée par la Commune, encouragera les automobilistes à utiliser cette voie, dont la destination est la desserte du stationnement en épi pour les résidents.

L'Union des Syndicats de Copropriétaires sera chargée :

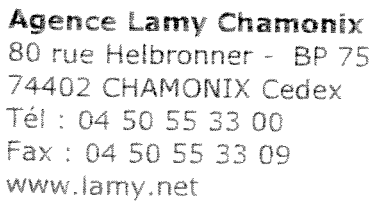
- De la mise à disposition de terrains pour implanter des molocks que la Commune mettra en œuvre, collectera et entretiendra.
- De la mise en œuvre de barrières ou bornes, permettant le respect des restrictions de circulation et stationnement des véhicules. Cela permettra en outre la libre circulation des piétons et cycles.

Vous voudrez bien nous donner votre accord de principe sur cette proposition qui bien entendu devra se concrétiser par un arrêté et une convention.

Veuillez agréer, **Monsieur Le Directeur**, l'expression de mes respectueuses salutations.

Copie = JN. BONINO
M. RIVIERA
A. LURATI
P. VAGNET

Monsieur Bernard PERREY,
Directeur des Services Techniques



N/REF : BA/LG.2007.12.1730
CHAMONIX SUD / CIRCULATION / STATIONNEMENT / TRI SELECTIF

Copie : - Secrétaire de l'association des copropriétaires de Chamonix Sud.
 - **Président de l'association des copropriétaires de Chamonix Sud.**
 - **Président de l'Union**
 - **Conseillers de l'Union**
 - **Présidents du conseil syndical – ABCDE – TRANCHE 2 – GH – I –**
JONQUILLES - GREPON – CHAMOIS BLANC



chamonix

MONT - BLANC

PAYS du MONT-BLANC

Chamonix, le 29 SEP. 2008

REÇU LE - 2 OCT. 2008

LAMY CHAMONIX

Monsieur Bernard ARCAGNI

80, rue Helbronner

B.P. 75

74402 CHAMONIX CEDEX

SERVICE FONCIER

Dossier suivi par Anne BERTHIER

Email : foncier@chamonix-mont-blanc.fr

Tél : 04 50 53 75 04

Vos Réf. :

Nos Réf. : IB/082580

Objet : Chamonix Sud - circulation allée Marcel BURNET et projet d'installation de conteneurs semi-enterrés.

*Ami UNION
notochs copie M. BONCE*

Monsieur,

Je reviens vers vous concernant les échanges relatifs à la circulation à Chamonix Sud et au projet d'implantation de conteneurs semi-enterrés dans cet ensemble immobilier.

J'émet un avis favorable pour qu'un système de contrôle d'accès (barrières, bornes...) soit installé par la copropriété, aux entrées de l'allée Marcel BURNET, pour limiter ainsi la circulation dans cette allée privée, aux résidents principaux, secondaires et aux vacanciers.

En contrepartie, l'Union des Syndicats des copropriétaires mettra à disposition de la Commune (Chamonix Propreté) un emplacement pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés que la Commune mettra en œuvre, collectera et entretiendra.

Ces accords devront faire l'objet d'un arrêté et d'une convention de mise à disposition pour le terrain devant recevoir les conteneurs semi-enterrés.

Veuillez agréer, **Monsieur**, l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric FOURNIER,

Maire de Chamonix Mont Blanc



Copie : services techniques

BERTHIER Audrey

De: Marco Riviera <proprete.dir@cc-valleedechamonixmb.fr>
Envoyé: mercredi 21 février 2018 15:30
À: LE BLANC Audrey
Cc: daniel freymann; Cleo eric
Objet: Re: moloks Marcel Burnet

bonjour

Vu avec le Président de la Régie M Freymann

Les travaux seront à la charge de la régie

Les trous seront rebouchés

Le parking sera recréé à l'identique

Nous souhaitons faire ces travaux au printemps dès que possible , en tout cas dans l'année avant l'hiver , nous devons bien entendu couper les arbres sur l'emprise du point de collecte

Marco Riviera

Le 15/02/2018 à 12:07, LE BLANC Audrey a écrit :

Bonjour,

L'emplacement choisi, nous paraît idéal puisque le conseil de l'Union lui-même vous avait proposé cet emplacement à l'époque.

Nous avons besoin de quelques précisions avant de soumettre le projet aux membres de l'Union :

- Les travaux engagés sont-ils bien à la charge exclusive de la Commune ?

**A l'attention de Madame Audrey
BERTHIER
FONCIA MORGANE
UNION SYNDICATS CHAMONIX SUD**
211, avenue de l'Aiguille du Midi
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

SERVICE FONCIER

Dossier suivi par Sébastien SEMBLANET
E-mail : sebastien.semblanet@ccvcmb.fr
Tél : 04 50 53 75 04

Réf : SS/009268

Objet : Projet déplacement point d'apport des ordures ménagères

Madame,

Je reviens vers vous concernant le déplacement du point d'apport des ordures ménagères de l'Allée Marcel BURNET à la Rue du Lyret.

Afin de pouvoir déplacer le point existant, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc envisage l'acquisition d'une superficie d'environ 42 m², issue de la parcelle cadastrée D n° 5435 conformément au projet ci-joint.

Sur avis de la Commission du Patrimoine de la Commune de Chamonix-Mont-Blanc, réunie le 9 septembre 2019, l'acquisition aurait lieu à titre gratuit eu égard aux nombreux aménagements à réaliser par la collectivité au printemps 2020 (remise en état de parking de l'ancienne plate forme, aménagement paysager aux abords du nouveau point de collecte – haie, muret en parement).

Je vous remercie de me faire un retour, après présentation aux différentes Assemblées Générales, sur la position des copropriétaires.

Dans l'attente de votre réponse.

Veuillez agréer, **Madame**, l'expression de mes salutations les meilleures.

Eric FOURNIER

Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

